



Commune de Forel (Lavaux)

Case postale 52 - 1072 Forel (Lavaux)

Tél. 021 781 17 17 - Fax 021 781 24 40

La Municipalité de Forel (Lavaux)
Au Conseil communal de
1072 Forel (Lavaux)

Préavis municipal no 7-2015 concernant le remplacement du tracteur Landini avec demande de crédit

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En 1996, la Commune a fait l'achat d'un tracteur Landini 8880 DT en remplacement de l'Unimog Mercedes. En effet, tous les gros travaux étaient effectués par cet unique véhicule, qu'il était possible d'équiper d'un bon nombre de machines de toutes sortes : lame à neige, fraise à neige, mais aussi pont basculant, griffes arrière, compacteur, etc.

L'évolution des techniques d'entretien des routes et de leurs abords a modifié la façon de travailler. Les machines nécessaires pour le bon fonctionnement du service de la voirie ont été régulièrement adaptées aux nécessités du moment.

D'autres véhicules sont venus garnir notre parc. L'augmentation de la population et le développement de la Commune ont également créé des besoins qui n'existaient pas il y a une vingtaine d'années.

2. Situation actuelle

Le tracteur Landini est utilisé pour la pose des pare-neiges en automne avec la machine à planter les piquets, et la dépose au printemps.

C'est au début du mois de mai, dès que l'herbe atteint une hauteur de 30cm, que le tracteur entre en action avec l'épareuse. Cette machine restera crochée jusqu'en automne. Ce n'est pas moins de 2 à 4 passages par année qui sont nécessaires pour une sécurité optimale le long de nos chemins communaux et forestiers. De plus, nous éparons aussi divers cours d'eau à ciel ouvert. Lorsque ces ruisseaux desservent une zone habitée, nous avons l'obligation d'intervenir.

Dès le début de l'hiver, le tracteur est équipé avec chaînes, lame à neige et saleuse. Il doit être prêt à intervenir 24 heures sur 24.

Ce véhicule nous a donné entière satisfaction durant une vingtaine d'année. Mais il vieillit et les pannes sont plus fréquentes.

Il est temps de prévoir son renouvellement afin de maintenir notre parc de véhicules en bon état et prêt à fonctionner.

3. Analyse

La Municipalité a analysé l'utilisation du tracteur. La complexité et la diversité des tâches effectuées par notre personnel et la qualité de leur travail nous ont convaincus du bienfondé du remplacement du Landini.

Une fine connaissance du terrain est nécessaire pour le passage de l'épareuse. Chaque propriétaire ou locataire d'une parcelle a sa façon de voir les choses. Il n'est pas rare que des remarques soient faites (il faut faire encore un passage plus haut ; mais il ne fallait pas faucher ce bout, je mets les moutons, etc. etc. !). Notre personnel connaît bien notre réseau de chemins et évite un grand nombre de plaintes.

De même, pour le déneigement, le service voirie s'occupe des endroits difficiles, ou d'accès délicat. L'augmentation du nombre de places et des trottoirs à déneiger avant 0700 heures, à nouveau pour garantir la sécurité des piétons, tout comme la place des bus scolaires par exemple, présentent une bonne image de la Commune auprès des habitants et des gens de passage.

La Municipalité est persuadée que ces tâches ainsi que d'autres travaux doivent être effectués par notre service de voirie.

Le renouvellement de ce véhicule est justifié et son prix correspond à ce qui se trouve sur le marché actuellement.

4. Technique et équipement

Nous avons demandé cinq offres à des fournisseurs de la région pour des modèles selon nos critères :

Puissance	~120 ch
Nombre de cylindres	4
Moteur	Turbo diesel Common-rail Intercooler
Normes d'échappement	TIER IV, système SCR
Boîte à vitesse	Type à variation continue, 40 km/h
Essieu avant	Suspension, angle de braquage 55°
Freins	A disques dans bain d'huile
Longueur	Maximum 4,90 mètres
Largeur	Maximum 2,40 mètres
Hauteur	Maximum 3 mètres
Poids	Maximum 6000 kg
Prise de force arrière	540, 750, 1000 tr/min
Relevage et prise de force avant	1000 tr/min
Cabine	Climatisée, grande vision, suspension, radio, essuie-glace arrière, rétroviseur supplémentaire à droite pour épareuse.
Eclairage	Feux de travail et deux gyrophares
Crochet d'attelage	Arrière bas pour char
Prises hydrauliques	Min. 3 arrière et 3 avant
Pneumatiques	Industriels à neige
Chaînes à neige	Avant
Adaptation de la lame à neige	Pour relevage avant, oreille hydraulique à gauche
Reprise de l'ancien véhicule	

5. Coût, financement et évolution du plafond d'endettement

Après ouverture et analyse des offres qui nous sont parvenues, la Municipalité a l'honneur de vous demander un crédit de fr 115'000.- pour le remplacement du tracteur Landini.

Les offres se tiennent toutes dans une fourchette située entre fr.115'000.- et 117'000.-.

Le choix du modèle sera défini sur la base de nos critères d'utilisation et le travail effectué par notre voirie, d'entente avec notre personnel.

Dès la commande passée, il faut compter avec un délai de livraison de 6 mois au plus.

Ce remplacement était prévu dans notre plan des investissements 2011/2016, plafond d'endettement préavis 12/2011 (2016, machines diverses, tracteur fr.150'000.-).

Le financement de cet achat sera assuré par la liquidité courante et amorti par la réserve travaux et achats futurs.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUX)

Vu le préavis municipal n°7-2015,
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à procéder à l'achat d'un tracteur en remplacement du Landini.
- De lui accorder pour ce faire un crédit de CHF 115'000.- financé par la liquidité courante et amorti par la réserve travaux et achats futurs.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

D. Flotron

P.-A. Borloz

Adopté en séance de Municipalité du 19 octobre 2015
Municipal responsable : M. Pascal Gilliéron, municipal